

Examen Civique 2026

Le guide gratuit du programme officiel

40 questions · 45 minutes · seuil de réussite 32/40 (80%)

Conforme au décret n° 2025-647 et à l'arrêté du 10 octobre 2025

entrainementcivique.fr

32/40

seuil requis

Le format officiel de l'examen

Depuis le 1er janvier 2026, l'examen civique est obligatoire pour toute première demande de carte de séjour pluriannuelle (CSP), de carte de résident (10 ans) ou de naturalisation française. Le renouvellement d'un titre déjà détenu n'y est en revanche pas soumis.

Nombre de questions	40 (QCM, une seule bonne réponse sur 4)
Durée	45 minutes maximum
Seuil de réussite	32 / 40 bonnes réponses (80%)
Support	Ordinateur ou tablette, en centre agréé
Centres agréés	CCI Paris Île-de-France ou France Éducation International
Inscription	formation-civique.interieur.gouv.fr
Tarif indicatif	70€ à 90€ selon le centre (fixé librement, non remboursable)
Validité de l'attestation	Illimitée, aucun nombre de tentatives limité en cas d'échec

Niveau de français exigé selon le titre visé

Titre visé	Niveau de français
Carte de séjour pluriannuelle (CSP)	A2
Carte de résident (10 ans)	B1
Naturalisation française	B2 (oral et écrit)

Les 5 thèmes officiels et leur pondération

Chaque candidat répond à un nombre équivalent de questions par thématique, fixé précisément par l'arrêté du 10 octobre 2025. Deux thèmes contiennent aussi des « mises en situation » — des questions pratiques testant votre jugement plutôt qu'un simple fait à mémoriser.

Thème	Questions	Mises en situation
Principes et valeurs de la République	11	6
Droits et devoirs	11	6
Histoire, géographie et culture	8	—
Système institutionnel et politique	6	—
Vivre dans la société française	4	—

À retenir : les mises en situation (12 sur 40, soit 30% de l'épreuve) ne tombent que sur « Principes et valeurs » et « Droits et devoirs ». Les 3 autres thèmes ne comportent que des questions de connaissance pure — idéales à réviser par mémorisation.

20 QCM corrigés pour vous entraîner

Un échantillon représentatif des 5 thèmes, dans le même format que l'examen officiel. La bonne réponse est indiquée en vert, suivie d'une explication.

1. [Valeurs] Quel texte proclame les droits fondamentaux en 1789 ?

✓ **A. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**

B. La Constitution de 1958

C. Le Code civil

D. La Charte de l'environnement

→ La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 proclame les droits naturels et imprescriptibles de l'homme.

2. [Valeurs] Qu'est-ce que le principe de secours aux personnes en danger ?

A. Un devoir uniquement pour les secouristes professionnels

B. Un principe moral sans base légale

✓ **C. Une obligation légale en France**

D. Un droit facultatif

→ En France, l'article 223-6 du Code pénal impose l'obligation de porter secours à toute personne en danger. Cette obligation s'applique à tout citoyen, sauf risque pour sa propre vie.

3. [Valeurs] Que signifie l'indivisibilité de la République ?

✓ **A. Il n'existe qu'un seul peuple français et une seule loi pour tous**

B. La France ne peut pas être divisée en régions

C. Les élus ne peuvent pas être révoqués

D. L'État ne peut pas être privatisé

→ L'indivisibilité signifie qu'il n'existe qu'un seul peuple français, une seule souveraineté nationale, et que la loi de la République s'applique uniformément sur tout le territoire.

4. [Valeurs] Que garantit la liberté de la presse en France ?

✓ **A. Le droit d'informer et d'être informé, dans le respect de la loi**

B. L'absence totale de toute limite légale

C. Le droit exclusif de l'État à publier des journaux

D. Le droit de ne publier que des opinions favorables au gouvernement

→ La liberté de la presse, garantie depuis la loi de 1881, permet d'informer et d'être informé, encadrée par des limites légales (diffamation, injure...).

5. [Droits] En France, est-ce légal d'être marié à plusieurs personnes en même temps ?

A. Oui, pour des raisons religieuses

✓ **B. Non, la bigamie est interdite et pénalement sanctionnée**

C. Oui, si les époux sont d'accord

D. Cela dépend de la nationalité des époux

→ Non. La bigamie (le fait d'être marié à plusieurs personnes simultanément) est interdite en France et constitue un délit pénal puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Le droit français n'accepte que le mariage monogame.

6. [Droits] Lequel de ces droits est un droit fondamental ?

- A. Le droit de conduire sans permis
- ✓ **B. Le droit à la liberté et à la sûreté**
- C. Le droit de ne pas payer d'impôts
- D. Le droit d'ignorer les lois

→ Le droit à la liberté et à la sûreté est un droit fondamental garanti par la Constitution et les conventions internationales. Parmi les droits fondamentaux, on trouve également le droit à la vie, à la dignité, à l'égalité devant la loi, à la liberté d'expression et à un procès équitable.

7. [Droits] L'impôt est :

- A. Facultatif
- ✓ **B. Une obligation légale**
- C. Un don
- D. Une contribution symbolique

→ L'impôt est une obligation légale à laquelle nul ne peut se soustraire. L'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 pose le principe de la contribution commune aux charges publiques, répartie en fonction des facultés de chacun.

8. [Droits] Peut-on être jugé et puni deux fois pour le même crime en France ?

- A. Oui, si la victime le demande
- ✓ **B. Non, le principe 'non bis in idem' l'interdit**
- C. Oui, si de nouvelles preuves apparaissent
- D. Oui, dans une autre juridiction

→ Le principe 'non bis in idem' (ne pas être jugé deux fois pour les mêmes faits) est un droit fondamental garanti par la Convention européenne des droits de l'homme et le Code de procédure pénale.

9. [Histoire] Qui était le roi de France au moment de la Révolution française ?

- A. Louis XIV
- B. Louis XV
- ✓ **C. Louis XVI**
- D. Charles X

→ Louis XVI était le roi de France au moment de la Révolution française. Né en 1754, il règne de 1774 jusqu'à son arrestation en 1792. Il est jugé par la Convention nationale, condamné pour trahison et guillotiné le 21 janvier 1793 sur la place de la Révolution (actuelle place de la Concorde) à Paris.

10. [Histoire] Quel explorateur français a descendu le Mississippi et revendiqué la Louisiane au nom du roi de France au XVIIe siècle ?

- ✓ **A. René-Robert Cavelier de La Salle**
- B. Samuel de Champlain
- C. Jacques Cartier
- D. Louis Antoine de Bougainville

→ Cavelier de La Salle a exploré le Mississippi et revendiqué la Louisiane au nom de Louis XIV en 1682.

11. [Histoire] Le général de Gaulle revient au pouvoir en :

- A. 1945
- B. 1956
- ✓ C. 1958
- D. 1962

→ Face à la crise algérienne menaçant de provoquer une guerre civile, le général de Gaulle est rappelé au pouvoir en mai 1958. Il devient Président du Conseil le 1er juin 1958, puis premier Président de la Ve République en janvier 1959.

12. [Histoire] Quelle assemblée révolutionnaire a proclamé la Première République en septembre 1792 ?

- ✓ A. La Convention nationale
- B. L'Assemblée constituante
- C. Le Directoire
- D. Le Consulat

→ La Convention nationale proclame la Première République française le 22 septembre 1792.

13. [Institutions] Qui élit le maire ?

- ✓ A. Les conseillers municipaux
- B. Les habitants directement
- C. Le préfet
- D. Le président de la République

→ Le maire est élu par les conseillers municipaux lors de la première réunion du conseil municipal suivant les élections.

14. [Institutions] Combien de conseillers siègent au Conseil économique, social et environnemental ?

- A. 169
- B. 200
- C. 300
- ✓ D. 233

→ Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) compte 233 conseillers représentant la société civile organisée.

15. [Institutions] Qu'est-ce que la Ve République ?

- A. Le régime politique instauré en 1789
- B. La monarchie constitutionnelle en France
- C. Le régime de Vichy en France
- ✓ D. Le régime politique actuel fondé en 1958

→ La Ve République est le régime républicain actuel de la France, fondé par le général de Gaulle en 1958 avec une nouvelle Constitution.

16. [Institutions] Comment est élu le Président de la République en France ?

- A. Par les parlementaires en France
- ✓ **B. Au suffrage universel direct à deux tours**
- C. Par le Sénat
- D. Par les maires

→ Depuis 1962, le Président de la République est élu au suffrage universel direct à deux tours pour un mandat de 5 ans.

17. [Vie] Dans une entreprise, le droit syndical permet :

- A. De fixer les salaires
- B. De voter les lois du travail
- ✓ **C. Aux salariés de se regrouper pour défendre leurs intérêts collectifs**
- D. De licencier des salariés

→ Le droit syndical est un droit fondamental qui permet aux salariés de se regrouper dans des syndicats pour défendre leurs intérêts collectifs (salaires, conditions de travail, emploi) vis-à-vis de l'employeur.

18. [Vie] À quel âge commence l'instruction obligatoire des enfants ?

- A. À 2 ans
- ✓ **B. À 3 ans**
- C. À 6 ans
- D. À 4 ans

→ Depuis la rentrée 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans (au lieu de 6 ans auparavant). Cela rend la fréquentation de l'école maternelle obligatoire.

19. [Vie] Qu'est-ce qu'un grand établissement d'enseignement supérieur sélectif en France, comme Polytechnique ou l'ENA/INSP ?

- ✓ **A. Une grande école**
- B. Un collège
- C. Un lycée professionnel
- D. Une école primaire

→ Les grandes écoles sont des établissements d'enseignement supérieur sélectifs, distincts des universités classiques.

20. [Géo] Combien la France a-t-elle de départements d'outre-mer (DOM) ?

- A. 3
- B. 4
- ✓ **C. 5**
- D. 6

→ La France compte 5 départements et régions d'outre-mer (DROM) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte.

Pour aller plus loin

Ce guide couvre les bases du programme officiel. Pour vous entraîner sérieusement avant le jour J, entrainementcivique.fr propose :

- Une banque de plus de 2000 questions officielles et d'entraînement, réparties sur les 5 thèmes
- Une simulation officielle en conditions réelles : 40 questions, 45 minutes chronométrées
- Un suivi de votre progression thème par thème pour cibler vos révisions
- Un essai gratuit de 40 questions, sans inscription ni carte bancaire

Testez votre niveau gratuitement dès maintenant sur entrainementcivique.fr/essai

Entraînement Civique est un outil de préparation indépendant et non officiel. Non affilié au ministère de l'Intérieur, à l'OFII, à la CCI Paris Île-de-France ni à France Éducation International. Source réglementaire : décret n° 2025-647 et arrêté du 10 octobre 2025 (Légifrance). Pour toute démarche administrative, consultez service-public.fr et formation-civique.interieur.gouv.fr.